

Au moment de l'inscription aux **cours de golf**, chaque joueur peut demander une licence. Néanmoins, aucune obligation n'existe. Elle s'adresse davantage aux golfeurs qui souhaitent jouer en compétition et aux membres d'une association sportive. Il s'agit d'une assurance responsabilité civile qui vous couvre à la fois pendant les **cours de golf**, lors d'une partie amicale ou durant une compétition en France comme en Europe. Même en fin de saison de vos **cours de golf**, si vous décidez de devenir licencié, rien ne vous en empêche. Vous bénéficierez en plus d'une réduction. Disposer d'une licence comporte également de nombreux avantages commerciaux.